

Date de dépôt: 24 mai 2006

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^{me} Micheline Calmy-Rey et
M. Pierre-Alain Champod concernant le financement des
prestations sociales**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 avril 1994, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- que le mode de financement des prestations sociales n'est pas neutre sur le plan économique puisque les cotisations sont prélevées uniquement sur le revenu du travail;*
- que le mode de financement des prestations sociales a tendance à désavantager les entreprises intensives en main-d'oeuvre,*

invite le Conseil d'Etat

à donner mandat à l'observatoire universitaire de l'emploi afin d'étudier:

- a) l'impact sur l'emploi du mode de prélèvement actuel;*
- b) des mesures de financement des prestations sociales élargissant l'assiette fiscale comme un prélèvement sur la valeur ajoutée totale de l'entreprise ou un système de contribution sociale généralisée.*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'observatoire universitaire de l'emploi a publié en juin 1995 un rapport d'Yves Flückiger et Javier Suarez Cordero intitulé *Analyse économique des différentes propositions de réforme du financement des assurances sociales*. Ce rapport aussi volumineux qu'important avance différentes propositions de réforme du financement des assurances sociales.

Toutefois, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de donner suite à ce rapport, qui concerne exclusivement les autorités fédérales.

Le Conseil d'Etat est ouvert aux propositions visant à modifier le financement des assurances sociales, mais il ne peut évidemment prendre à ce sujet aucune décision qui sorte du cadre de ses compétences, ces dernières étant très restreintes dans le domaine en question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger